



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

SECRETARIAT GÉNÉRAL



UNITÉ DE GESTION DU PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET DE SÉCURISATION FONCIÈRE (UGP CASEF)

CELLULE D'EXECUTION INTER-REGIONAL (CEIR) COTE EST

Crédit IDA 5775-MG

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANT INDIVIDUEL**

en vue de recruter un Consultant individuel *Expert national en chaînes de valeurs en « Huiles essentielles et Epices » dans le cadre des Etudes analytiques et dialogue politique et de l'Elaboration de nouveaux textes sur la distillation d'huile essentielle de girofle »*

Lancée le 19 Juin 2019 sous n° 06-2019/MAEP/SG/ CASEF/CEIR COTE EST

- 1 Le Gouvernement Malagasy a obtenu un Crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du **Projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (CASEF)** et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements autorisés dans le cadre de l'emploi des consultants au titre de la prestation suivante : ***Expert national en chaînes de valeurs en « Huiles essentielles et Epices » dans le cadre des Etudes analytiques et dialogue politique et de l'Elaboration de nouveaux textes sur la distillation d'huile essentielle de girofle »***.
- 2 L'Unité de gestion du Projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (CASEF), représentée par Monsieur le Coordonnateur Inter-Régional Côte Est, invite les Consultants individuels constitués légalement et admissible à manifester leurs intérêts à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution des Services.
- 3 Le mandat spécifique portera sur l'analyse de la dimension technique et socio-économique en liaison avec la dimension réglementaire et fiscale de l'ensemble des opérations régissant la production d'huile essentielle de girofle.

Les services de Consultant (« Services ») comprennent l'établissement, en tant que Chef de mission et avec l'appui d'un Expert Juriste – Fiscaliste spécialiste des cadres réglementaires des produits agricoles, des propositions d'amélioration et d'harmonisation institutionnelle des cadres réglementaires en matière de distillation des produits du giroflier (feuilles et clous) en tenant compte des capacités des pouvoirs publics à les faire appliquer, portant sur (i) la gestion durable des girofliers, et de la ressource en bois de feu utilisée pour la distillation, (ii) les normes et règles en matière d'équipement et d'activités de distillation et d'assemblages des huiles essentielles produites afin que la qualité de l'huile obtenue soit conforme aux exigences du marché international et aux attentes des opérateurs privés, (iii) le dispositif de prélèvements fiscaux et parafiscaux appliqués à la distillation du girofle (pertinence, cohérence, efficacité et efficience, eu égard notamment au développement de la filière elle-même).

En lien avec les exigences du marché international et la volonté de gérer durablement les ressources, et sur la base des analyses menées précédemment, les deux consultants devront élaborer des propositions d'amélioration, de révision, de simplification des textes pour améliorer leur pertinence, leur cohérence technique et institutionnelle, leur applicabilité et les moyens de contrôle.

Le temps d'intervention est de 27 hommes/jours répartis sur un délai de TRENTE CINQ (35) JOURS.

Le consultant Expert en chaînes de valeur « Huiles essentielles et Epices » travaillera de manière simultanée et coordonnée avec un Expert « Juriste – Fiscaliste » qui sera recruté par le Projet pour couvrir l'analyse de la dimension réglementaire et fiscale de l'ensemble des opérations régissant la production d'huile essentielle de girofle.

4 **Profil**

Le Consultant individuel « Expert en Chaîne de valeur » à mandater pour la présente étude doit :

- Disposer d'un diplôme universitaire de niveau bacc+5 au minimum dans un domaine lié à l'étude (agronomie, agroalimentaire, polytechnique ...);
- Avoir des expériences technico-économiques avérées sur les filières huiles essentielles et épices, et en particulier concernant la filière girofle (production de clous et d'huile essentielle);
- Avoir des connaissances en matière de formulation de recommandations de nature réglementaire ou juridique pour le secteur agricole;
- Posséder des capacités à animer des processus de concertation multi-acteurs : les secteurs privés et publics, et aussi les collectivités territoriales;
- Posséder une très bonne capacité de rédaction et de communication en français.

5 Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :

- a) Une lettre de manifestation d'intérêt;
- b) Un curriculum vitae détaillé du Consultant avec mise en évidence des qualifications exigées ci-dessus (références professionnelles à fournir)
- c) Copies des diplômes du Consultant.
- d) Les Copies de la carte statistique et carte fiscale à jour

6 Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 décrits dans « *Le Règlement de Passation de Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'investissement (FPI), de juillet 2016, mis à jour en novembre 2018* » en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7 Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de **Consultants individuels** telle que décrite dans « *Le Règlement de Passation de Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'investissement (FPI), de juillet 2016, mis à jour en novembre 2018* ». Les Consultants individuels présentés par les bureaux de consultants ne sont pas autorisés. Le contrat de la prestation sera signé entre le Consultant individuel en personne et le Projet CASEF CEIR Côte Est.

8 Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (Termes de référence) et des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous ou par email à : **apme@casef.mg**, copie à **coordocoteest@casef.mg**, et aux heures suivantes durant les heures de bureau: de **huit heures trente minutes (8h30) à seize heures trente minutes (16h30)**.

9 Les manifestations d'intérêts écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, par courrier ordinaire ou envoyées par courrier électronique au plus tard le **Jeudi 04 JUILLET 2019 à dix (10) heures**.

Adresse : Cellule d'Exécution Inter-Régional Côte Est du Projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (CASEF) – Villa Soalova, Boulevard de la Libération – 501 Toamasina Madagascar

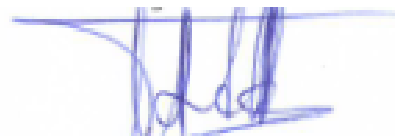
à l'attention de Monsieur le Coordonnateur Inter-Régional Côte Est du Projet CASEF

E-mail: coordocoteest@casef.mg avec copie obligatoire à : apme@casef.mg

Référence : « Recrutement d'Un Consultant individuel-Expert national en chaînes de valeurs en « Huiles essentielles et Epices » dans le cadre des Etudes analytiques et dialogue politique et de l'Elaboration de nouveaux textes sur la distillation d'huile essentielle de girofle »

Toamasina, le 19 Juin 2019

Le Coordonnateur de la Cellule d'Exécution
Inter-Régional Côte Est du CASEF

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'RABARIJAONA Doé', written over a horizontal line.

RABARIJAONA Doé